

NÉGOCIATIONS CONVENTION COLLECTIVE PRESSE EN RÉGIONS LE GROUPE EBRA BRILLE PAR SON ABSENCE !

Ce mercredi 26 juin, s'est tenue la deuxième réunion de la Commission paritaire permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI) où devait être évoqué l'écriture d'un certain nombre de points concernant la durée et l'organisation du travail dans cette nouvelle convention collective.

En effet, les syndicats patronaux concernés - SPQR, SPQD, SPHR - avaient proposé un ordre du jour qui proposait de traiter :

- CDD et travail temporaire ;
- CDD à objet défini ;
- CDI d'opération ;
- temps partiel ;
- forfait annuel en jours ;
- aménagement du temps de travail sur une période supérieure à la semaine.

Dans son intervention liminaire, la délégation FILPAC a informé la partie patronale de son souhait de discuter en priorité d'un article qui pourrait s'intituler : « Régies publicitaires presse en régions ». Cette exigence de notre organisation syndicale s'explique par l'attitude du groupe EBRA qui accélère ses négociations sur l'externalisation des services Pub et des fonctions supports en dehors de nos branches. Alors que Valérie Noël se permet, dans des réunions groupe, de critiquer les discussions engagées dans la

La FILPAC CGT réaffirme qu'elle négociera cette convention à la seule condition que les éditeurs respectent le périmètre actuel des neuf conventions collectives à fusionner et les statuts des salarié.es qui y travaillent.

CPPNI en affirmant déjà que la signature de la future convention n'interviendra pas au 31 décembre de cette année, la FILPAC CGT réaffirme sa volonté de respecter ses engagements si, bien évidemment, la partie patronale s'engage à faire de même.

Par contre, il est difficile de négocier une convention collective avec des patrons absents.

L'absence de Valérie Noël à cette réunion, véritable manque de respect pour les organisations syndicales de la branche présentes, montre clairement la décision du Crédit Mutuel de réintégrer le SPQR pour bloquer la construction de la nouvelle convention collective de la presse en régions afin de détruire tranquillement le statut PQR des salarié.es de ses entreprises.

La FILPAC CGT réaffirme qu'elle négociera cette convention à la seule condition que les éditeurs respectent le périmètre actuel des neuf conventions collectives à fusionner et les statuts des salarié.es qui y travaillent.

Pour ce qui concerne l'ordre du jour proposé, la délégation FILPAC a informé les syndicats patronaux de son intention de leur faire parvenir très prochainement des propositions sur les CDD, le travail temporaire et le temps partiel. Elle a également prévenu la partie patronale de son refus de discuter des articles sur les CDD à objet défini, les CDI d'opération, les forfaits annuels en jours ainsi que sur l'aménagement du temps de travail sur une période supérieure à la semaine.

La CGT attend maintenant un retour écrit des patrons sur son projet de préambule même si, oralement, ceux-ci se sont déclarés plutôt favorables aux points développés dans ce projet.

Le groupe de travail se réunira le 27 août à Rennes après avoir animé un débat avec les militant.es et syndiqué.es de la région puis continuera son tour de France jusqu'à la fin des négociations afin de rencontrer un maximum d'adhérent.es CGT concerné.es par cette convention collective en construction.